

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HEBERGEMENT
à remplir par l'hébergeant(e)**

Madame Monsieur

NOM PRENOM

NOM D'USAGE

Né(e) le / / Lieu de naissance

Adresse

CP / / Ville

Propriétaire

Depuis le / /

Locataire

Certifie sur l'honneur que j'héberge à mon domicile depuis le / /

MADAME

NOM

PRENOM

NOM D'USAGE

Né(e) le / /

Lieu de naissance

MONSIEUR

NOM

PRENOM

NOM D'USAGE

Né(e) le / /

Lieu de naissance

Fait à NANTERRE

Date / /

Signature de l'hébergeant(e)

Pièces justificatives de l'hébergeant(e) à joindre à ce document : COPIE

- Carte nationale d'identité recto verso ou passeport
- justificatif de domicile* : au choix : avis d'imposition ou de non imposition ; facture (pas d'attestation) gaz, électricité ou eau - Taxe d'habitation ou taxe foncière - quittance de loyer d'un bailleur social

***LES FACTURES D'UN OPERATEUR DE TELEPHONIE MOBILE NE SERONT PAS ACCEPTEES**

Code pénal - Article 441-7 : Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts
 - 2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère
 - 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié
- Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice